

Commune de Tsingoni

Type : Marché de travaux

Edition : ffff

Parution web : 2026-01-20

Parution print : 2026-01-21

Ville de Tsingoni (976)

Place Zoubert ADINANI

97680 Tsingoni

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Tsingoni (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000888600018

Code postal / Ville : 97680 Tsingoni

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : M.DAOUA Mohamed - Mail : mohamed.daouda@mairie-tsingoni.yt

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : VOIR RC

Capacité économique et financière : VOIR RC

Capacités techniques et professionnelles : VOIR RC

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 06 février 2026 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'évacuation des eaux pluviales aux abords du terrain de football de Tsingoni

Classification CPV : 45112500

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : TSINGONI

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : oui

Détails sur la visite : Prendre contact avec les services techniques de la Mairie pour une visite du site -
daouda.mohamed@mairie-tsingoni.yt ou au 0639 63 12 12

Date d'envoi du présent avis

20 janvier 2026